

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1215

Artikel: Danseuses étrangères. Partie 3, Triste Eldorado helvétique
Autor: Bory, Valérie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015515>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Triste Eldorado helvétique

En complément aux deux articles déjà parus sur la question (DP 1213 et 1214), nous concluons avec un éclairage cru sur la réalité de l'exploitation et du trafic de femmes étrangères en Suisse. Derrière un marché du sexe florissant se cachent des filières organisées qui prospèrent grâce à la loi du silence.

COMBIEN SONT-ELLES?

Le nombre de femmes impliquées dans le marché du sexe se situerait, selon une estimation, autour de 10 000. Clandestines, ou avec un permis d'établissement, ou Suissesses par mariage. A côté de ce chiffre, les quelque 2000 permis d'«artiste» octroyés en mars ne représentent que le sommet de l'iceberg.

(vb) Une grande enquête parue dans la *Weltwoche* du 18 mai explique pourquoi «la croisade contre la mafia de la lumière rouge» s'avère à bien des égards illusoire.

Pourtant, la prise de conscience de beaucoup de Suisses et particulièrement des organisations féministes et caritatives face à ce qu'il faut bien appeler une nouvelle traite des femmes est bien réelle. Cette prise de conscience s'est accélérée avec l'arrivée de jeunes femmes des ex-pays de l'Est. Ces dernières, qui se sont peu à peu substituées aux Africaines et aux Thaïlandaises, nous sont plus proches, comme le remarque le bureau de Caritas en charge des femmes étrangères, et à ce titre, leur oppression choque davantage. Les danseuses viennent pour la plupart de St Domingue, de Russie, du Brésil, du Maroc. L'une d'entre elles, originaire des Caraïbes, raconte son histoire, emblématique, derrière laquelle se lit le fossé Nord-Sud dans *Go Josephine, go*: pauvreté dans les Caraïbes, misère à Londres, strip-tease dans un coin perdu du canton d'Argovie (avec prostitution).

Le fossé Nord-Sud

Dans les Caraïbes, outre le chômage endémique, les salaires sont si maigres qu'une ouvrière gagne en une année moins qu'un salarié suisse en un mois. L'image de l'Eldorado helvétique, souvent véhiculée par des touristes helvètes, tente bien des femmes, qui n'ont que cette seule possibilité de s'expatrier chez nous, puisque la politique d'immigration de la Confédération a classé leur pays dans le 3^e cercle, avec les autres pays du tiers monde dont on ne veut pas la main-d'œuvre. Elles ignorent sans doute qu'une fois en Suisse, avec le permis d'«artiste», il leur sera impossible de changer de métier.

L'Eldorado se révèle un miroir aux alouettes: telle Dominicaine, employée dans un night-club au Tessin, ne touche que 700 francs net par mois. Certaines gagnent, il est vrai, fort bien leur vie, mais d'autres encore, qui se sont endettées pour venir en Suisse, sont à la merci de leur employeur ou agent (pas toutes bien sûr; il y a aussi des patrons de boîtes honnêtes; il y en a même qui permettent à leur personnel de boire du champagne sans alcool).

La question de la condition de danseuse-entraîneuse-etc. a été empoignée par des femmes il y a 3 ans, puisque Caritas, la Ligue des femmes catholiques et le Centre d'informa-

tion Femmes/Tiers-monde, de Zurich, ont publié une étude-brûlot en 1992 déjà.

Mais ce que craignent aujourd'hui les milieux qui cherchent à protéger ces femmes révèle les mécanismes d'exploitation qu'elles subissent. Ainsi, des mesures de contingentement et de contrôle ne feraient qu'accroître le phénomène d'exploitation. Or, les femmes qui travaillent au noir sont évidemment plus vulnérables au chantage de proxénètes et à la violence.

Des filières «familiales»

A Caritas, on confirme que le milieu est fermé sur lui-même. Demander à parler au téléphone à un patron de cabaret, c'est se heurter à la méfiance et à une fin de non-recevoir. Contrôler les agences est aussi difficile que d'obtenir un témoignage de danseuse. Au Centre information Femmes/Tiers monde, on connaît des noms de personnes, souvent des couples bi-nationaux, qui organisent les filières; la femme se chargeant des contacts avec son pays d'origine, faisant venir sœurs, cousines, tantes. Celles-ci se retrouveront dans des «salons de massage» et n'oseront, bien sûr, se plaindre. On cite le cas d'une Brésilienne, venue témoigner auprès d'une organisation d'aide, mais qui n'a cité aucun nom, de peur de représailles.

Pour pouvoir rester et travailler en Suisse, tous les moyens sont bons. On connaît des cas de mariages blancs moyennant finance. Dans le milieu de la drogue, il n'est pas rare d'épouser une de ces femmes pour de l'argent. Un mariage peut se monnayer jusqu'à 35 000 francs. Des dealers étrangers auraient même épousé des Dominicaines devenues Suissesses par mariage puis ayant divorcé, (avant que le nouveau droit ne rende ce processus plus difficile, en 1992)!

Le Bureau central récemment créé pour lutter contre le crime organisé sera mieux armé pour réagir. En attendant, les cantons qui ont pris des mesures, lassés par le manque d'empressement gouvernemental, montrent la voie, même s'il est trop tôt pour savoir l'effet qu'elles auront sur la maîtrise du phénomène. La motion Brunner, dont le contenu sera peut-être inscrit dans la Loi sur le travail, en interdisant la consommation forcée d'alcool par le personnel va également dans le bon sens. Mais il est illusoire d'imaginer que sans une lutte concertée contre le crime organisé on éradiquera les filières d'exploitation des femmes. ■